

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 Avril 2011

L'an deux mil onze, le dix huit Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF ABSENTS QUI ONT DONNE POUVOIR :

Mr Sébastien LAZARE à Mr LUCCHINI Michel, Mr Alain LEMEUNIER à Mr Jean-François RICHER, Mme Michèle ROUCHOUSE à Mme Farida MOUSSET, Mr Michel OLIVE à Mr Yves DUBRUC

Date de la convocation : 12/04/11

A été nommé secrétaire de séance : Mr BUFFARD Franck

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, **le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

COMPTES DE GESTION 2010

- **APPROUVE à l'unanimité**, les comptes de gestion 2010, présentés par Mr le Trésorier
 BUDGET COMMUNAL
 BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE
 BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL
 BUDGET ANNEXE EAU
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Dressés par M. BRUNET Joël, et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre
M. BRUNET Joël n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle

- **APPROUVE à l'unanimité**, les comptes administratifs 2010, qui font apparaître les résultats suivants :

BUDGET COMMUNE

+ 305 818,22 € pour la section de fonctionnement
 - 135 295,46,€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068	258 597,46€
Excédent de fonctionnement, compte 002	47 220,76€

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

+15 509,77€ pour la section de fonctionnement
 +81 416,25€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068	3 866,75€
Excédent de fonctionnement compte 002	11 643,02€

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

+ 8 175,03€ pour la section de fonctionnement
 + 27231,08€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement compte 002	8 175,03€
---------------------------------------	------------------

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

+ 1 241,36€ pour la section de fonctionnement
 - 16 049,71€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve, compte 1068	1 241,36€
-------------------------------------	------------------

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

+ 84 914,94€ pour la section de fonctionnement

- 39 803,77€ pour la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter sur le budget 2010, le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve compte 1068 **59 403,37€**

Excédent de fonctionnement, compte 002 **25 511,57€**

TAUX IMPOSITION DES TROIS TAXES 2010 = 2%

Sur proposition de la commission « FINANCES », le conseil municipal :

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition, comme suit :

	<i>AN N-1</i>	<i>AN 2011</i>	<i>BASES</i>	<i>PRODUIT ATTENDU</i>
TH	8,96	9,14	1 639000	149805
TF	13,96	14,24	1335000	190104
TFNB	35,95	36,67	33000	12101

TOTAL PRODUIT ATTENDU = 352 010€

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2011, et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous ces budgets,

Sur proposition, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2010 : Principal et ses annexes : Salle Polyvalente, Location Bâtiment Industriel, Eau, Assainissement, en équilibre, comme suit :

<i>BUDGETS</i>	<i>Fonctionnement depenses</i>	<i>Fonctionnement Recettes</i>	<i>Investissement Dépenses</i>	<i>Investissement Recettes</i>
<i>Commune</i>	1175116	1175116	922108	922 108
<i>Eau.</i>	175346	175346	213938	270692
<i>Assainissement</i>	134486	134486	104987	114448
<i>Salle Polyvalente</i>	27956	27956	17667	17667
<i>Location Bâtiment Industriel</i>	60011	60011	698878	698878

LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL**Emprunt 550 000€**

Après consultation auprès d'organismes financiers, à l'unanimité :
VOTE la réalisation à la BANQUE POPULAIRE d'un emprunt de 550 000€
au taux de 3.84% sur une période de 13 ans.
AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir.

Autorisation signature du bail de location

N'ayant pas reçu tous les documents nécessaires à l'établissement de l'acte, il est prématuré d'approuver le bail de location commercial
DELIBERATION **REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE**

DELIBERATION Attribution du marché de travaux

N'ayant pas approuvé le bail de location dans cette même séance, l'attribution du marché de travaux est reporté
DELIBERATION **REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE**

DELIBERATION Désignation bureau d'études pour CONTROLE TECHNIQUE – CSPS et COORDONNATEUR

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'extension et de réaménagement du bâtiment industriel loué à la société TNT, il est nécessaire de prévoir une mission de contrôle technique et Coordination Sécurité Santé de l'opération.
Après consultation, à l'unanimité :
DESIGNE le bureau d'étude SOCOTEC, à BOURG EN BRESSE pour assurer ces missions :
Contrôle technique = **2 100€HT**
SPS = **1 995€HT**

AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Après appel de la convention signée en date du 23 Juillet 2010 avec la société AST GROUPE pour la construction de 48 logements, rue de la Groua, et suite au nouveau permis de construire délivré, il convient de modifier les dates de début de travaux, de livraison des logements et de la participation due par AST A l'unanimité,
DECIDE de modifier par avenant les articles 2-3 et 7 de la convention de Projet Urbain partenarial conclue entre la commune et la société AST GROUPE, signée en date du 23 Juillet 2010, et AUTORISE Mr le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document s'y rapportant

AUTORISATION DE PASSAGE DANS LES FOURREAUX/SIEA

Suite à l'installation de la fibre optique sur le territoire de la commune, et notamment le passage prévu Rte de Cormoz, il convient d'autoriser le SIEA afin qu'ils puissent utiliser le fourreau existant diamètre 150 pour passer la fibre optique. En effet, les travaux d'aménagement de cette voie sont juste terminés, il est hors de question d'ouvrir la chaussée
A l'unanimité,
AUTORISE le SIEA, à passer la fibre optique dans les fourreaux diamètre 150 existants, Rte de Cormoz, au carrefour de la rue de la Poste et de la rue des Muriers sur une longueur d'environ 150m.

D'autre part, suite à l'installation sur des parcelles communales, de trois armoires optiques, à l'unanimité
AUTORISE le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes.

CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

A l'unanimité, DESIGNNE l'entreprise TARVEL pour assurer l'entretien des espaces verts sur tout le territoire de la commune pour un montant annuel de **19 701,71€TTC**

QUESTIONS DIVERSES

SALON DE COIFFURE

Réflexion sur projet de location de la salle « arrière », suite à la demande des locataires qui pourrait être mise à leur disposition « En l'état », voir également à quelles conditions.

OUVERTURE DE LA 9ème classe

Confirmation de l'ouverture. Prévoir les travaux et acquisition matériel et mobilier.

FIN DE SEANCE 23h00.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 22 Avril 2011

Le Maire,

Joël BRUNET